

POLITIQUE D'ANNULATION CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Si vous devez annuler votre inscription à la retraite, nous vous demandons de le faire le plus tôt possible. Les annulations tardives peuvent rendre difficile l'attribution à quelqu'un d'autre de la place libérée. Une fois payé tout ou partie de la retraite, des frais administratifs et possiblement des frais d'annulation s'appliqueront en fonction de la date d'annulation. Si vous annulez votre réservation :

- avant le 5 avril 2023 minuit CEST, nous vous rembourserons l'intégralité des frais payés moins les frais administratifs applicables.
- après le 5 Avril 2023 à minuit CEST, nous vous rembourserons l'intégralité des frais payés moins 150 € de frais d'annulation majorés des frais administratifs applicables.

Les remboursements seront effectués dans les 30 jours qui suivront la réception de l'avis d'annulation.

VEUILLEZ NOTER QUE :

- toute personne quittant la retraite avant la fin et ce, pour toute autre raison qu'une urgence reconnue (urgence médicale ou décès familial), ne sera pas remboursée.
- toute personne partant plus tôt en raison d'une urgence reconnue (urgence médicale ou décès familial) sera remboursée en proportion des journées non effectuées d'un montant duquel seront déduits 150 € de frais d'annulation plus de frais administratifs applicables.

Conformément à notre politique en matière de santé et de sécurité, si vous devez annuler votre participation à la retraite parce que votre test de dépistage COVID est positif, un remboursement complet vous sera accordé.

REN XUE Europe se réserve à tout moment le droit d'exiger qu'un participant quitte la retraite s'il est déterminé que son comportement est excessivement perturbateur ou dangereux pour lui-même ou pour autrui. Dans ce cas, aucun des frais engagés dans la retraite ne seront remboursés.

Annulation faite par REN XUE Europe

Dans le cas où REN XUE Europe se doive d'annuler la retraite en raison de changements dans la politique du gouvernement français ou européen en matière de COVID ou pour toute autre raison imprévue, nous vous en informerons dès que possible et vous rembourserons le montant total des frais payés - moins les frais administratifs engagés. En vous inscrivant à cette retraite, vous acceptez de plein gré les termes et conditions de notre « Politique de santé et sécurité » et les « Conditions d'annulation » et reconnaissez que l'acceptation de ces conditions vaut pour décharge de toute responsabilité.